

Entretien entre Cristiana Pavie et Pierre Teissier, éditorien, à propos des archives orales,

P. T. Merci beaucoup à Cristiana Pavie d'avoir accepté de répondre aux cinq questions que j'ai à te poser. La première question a trait à la fabrication d'archives orales, et donc comment tu fais pour préparer avant l'entretien, comment tu agis ou interagis pendant l'entretien et enfin qu'est ce que tu fais avec cet entretien quand tu l'as restitué, donc fabrication d'archives, avant, pendant et après l'entretien.

C.P. D'abord il faut poser une limite entre les archives orales et les entretiens que j'appellerai de documentation. Si l'intention est de recueillir des archives, on peut imaginer qu'elles seront conservées et mises à disposition d'autres chercheurs ; la démarche sera complètement différente que celle que l'on peut prendre pour interroger quelqu'un sur un sujet de recherche individuelle. S'il s'agit d'archives orales, il faut davantage que pour d'autres types de documents, prévoir les questions matérielles, techniques et aussi les questions juridiques qui conditionnent la conservation et la mise à disposition d'archives orales. Donc qu'est ce qu'on fait avant, pendant et après l'entretien, d'abord il est impératif de bien poser les conditions de la collecte de l'entretien, dans quel but, dans quel contexte on a effectué l'entretien et cet environnement doit être impérativement expliqué aux témoins aussi pour qu'ils sachent qu'est ce qu'on va faire de ces paroles, parce qu'il y a une relation de confiance établie entre l'intervieweur et l'interviewé et en même temps, c'est une question juridique aussi, parce qu'il faut absolument prévoir obtenir son accord pour pouvoir mettre à disposition l'entretien à d'éventuels chercheurs, par la suite. Il faut prévoir le support aussi, donc un support le plus simple possible avec la possibilité de transfert en fonction de l'évolution de la technique pour que l'entretien puisse être consulté pendant très longtemps. Ce qui me semble important, c'est de savoir que c'est une trace qui a vocation à être conservée, donc l'expliquer et de prévoir autant du point de vue matériel que juridique au moment de l'entretien.

P.T. Ma deuxième question a trait au statut juridique de l'archive orale, finalement qu'elle est sa valeur légale ou en d'autres termes, à qui appartient-elle ?

C. P. La valeur légale se réfère d'un témoignage d'agrément juridique mais je pense que le sens de ta question c'est comment peut-on authentifier les paroles qui ont été recueillies et là c'est une question du support et puis il y a aussi l'intervention à posteriori qu'on peut faire sur l'entretien, par exemple si tu coupes des morceaux, est ce que ça reste le même document authentique que celui que tu as recueilli pendant notre discussion. Pour parer à cela je pense que celui qui fait l'entretien doit expliquer sa démarche et les interventions qu'il a fait sur l'enregistrement après dans les documents qui accompagnent la production d'archives orales qu'il a déposé quelque part. Ensuite il y a aussi l'accord de l'interviewé sur l'éventualité de faire consulter par des tiers, et pour ça il y a des formules que les services d'archives utilisent qui sont assez balisés du point de vue juridique et qui sont plutôt intéressantes. Un consentement écrit est forcément préférable, ensuite, la question de l'auteur est une question qui touche à l'essence même des archives orales, puisque l'auteur et l'interviewé ou l'intervieweur, évidemment la plupart des auteurs qui se sont intéressés à ça vous diront que c'est une co-construction d'un document, ce qui pose le problème de l'intervention de l'historien dans la fabrication de ses propres sources, qui implique, on le verra dans les autres questions, une prudence encore plus forte par rapport à d'autres documents ou d'autres types de traces. D'un point de vue strictement juridique, je pense que l'intervieweur, l'interviewé et le commanditaire éventuel de la collecte, parce que par exemple une collecte d'archives orales, faite par une institution c'est pas forcément le petit étudiant qu'on va envoyer recueillir le témoignage qui est le seul auteur mais aussi l'institution qui a commandé l'enquête, qui a un accord à donner. Le seul conseil c'est de voir tout ça avant d'aller interviewer les gens,

P.T. Donc effectivement, dépendance au projet très, très forte mais il ne faut pas généraliser puisque chaque cas est différent, d'ailleurs si à un moment tu veux développer un cas pour expliquer ta réponse, n'hésite pas, de parler de cas précis, dans lequel tu as été. La troisième question porte plutôt sur la valeur épistémologique ou historique qu'on peut donner à l'archive

orale, pour affiner un peu la question, quels sont les apports, les lacunes ou le degré de confiance qu'on peut accorder à une archive orale ?

C. P. Je pense que les archives orales, en général, sont des archives délicates à traiter et qu'il est impératif, pour un historien qui les utilise de maîtriser très bien la méthode critique applicable à d'autres types de traces. Il faut être sûr de son esprit critique envers ce type d'archives avant de les utiliser. Pour ce qui est de l'histoire des sciences et ma pratique dans ce sens a été assez limitée mais cependant extrêmement intéressante, j'ai eu l'impression, en interrogeant des chercheurs en agronomie que, contrairement aux documents écrits et qui étaient produits dans le cadre de leur recherche, soit administratifs, soit des cahiers de laboratoire, etc .. l'avantage de l'entretien était de les amener à expliquer la démarche, à formuler pour un non-spécialiste, les aspects à la fois relationnels humains et aussi étymologiques, quel sens donnez vous vraiment au concept C'est la possibilité de pousser la formulation en paroles plus loin que ce qu'on pourrait attendre des documents qui sont formalisés dans le cadre de l'activité de production de la recherche, de la production scientifique écrite. Là c'est un apport considérable, il me semble. Les lacunes sont des lacunes qui tiennent plutôt à l'intervieweur, si on n'est pas préparé dans le domaine, on va poser des questions qui sont à côté de la plaque ou des questions qui n'ont aucun intérêt pour un tiers. Et là je me pose des questions sur les archives orales, c'est que en tant qu'entretien de documentation, si les archives me servent à moi pour écrire un article, je vais me poser des questions qui sont celles de ma recherche, ensuite quelqu'un d'autres trouvera quelque chose dans ces archives, se posera d'autres questions, aura une autre problématique, et va trouver peut être que j'ai posé des questions n'ont aucun intérêt pour sa propre recherche. C'est à mon avis les grandes lacunes possibles des archives orales. Pour cela les services d'archives ou les projets du collecte qui sont plus larges comme le CNRS ou l'INRA vont avoir une grille, une grille pré-établie qui est absolue, plus neutre, qui n'est pas destinée à répondre à une interrogation de recherche précise et là on peut trouver, sans doute, des réponses à des questions plus diverses, des explications, ou ça peut être plus descriptif, peut être plus informatif pour des chercheurs, par la suite, avec le risque de tomber dans des descriptions, qu'on peut retrouver dans les documents écrits, et qui n'apportent pas la vision personnelle de la personne qu'on va interroger. Donc c'est une source difficile à manier, difficile à critiquer parce qu'on ne peut pas la détacher de la personnalité de celui qui parle ; il est difficile de critiquer la parole sans juger la personne qui va comprendre et donc l'historien a du mal à trouver la bonne distance, toujours entre la personne et l'information qu'il donne et l'analyse personnelle qu'il fait de cette information.

P.T. Pour rebondir sur ce que tu dis, il y a une autre question qui est finalement assez liée à ta réponse « Est-ce que tu penses qu'il est possible de détacher l'archive orale de son contexte de fabrication » ?

C.P. Non , je pense qu'il n'est pas possible de détacher l'archive orale du contexte de sa fabrication, ni du moment où cela a été fait, ni dans le cadre du congé du collègue que cela a été fait, parce que même si c'est un regard vers le passé, c'est un regard à un moment donné ; je pense qu'il raconte autant dans un moment passé que sur le moment le présent, donc le détacher du contexte sera forcer ce qu'il a de plus original ; c'est une erreur dans l'exploitation historique de n'importe quelle source et pour l'archive orale, ça me paraît encore plus indispensable de fixer le contexte très précisément. C'est pour cela, si l'on veut consulter des archives orales recueillies par quelqu'un d'autre, on a besoin d'avoir le contexte dans lequel l'archive orale a été recueillie, sinon les aspects de critique externe du document, la méthodologie de l'histoire est impossible parce qu'on n'a pas la réalité du dossier dans lequel est gardé comme dans les archives papier et en même temps, quand c'est une relation entre des personnes, on risque d'interpréter le contexte de manière un peu forcé, c'est à dire que si j'écoute des entretiens que tu as faits, ces personnes ont répondu pour se retrouver dans l'ouvrage dans les positions qu'elles auraient imaginé et là c'est pas forcément le cas. Le contexte, il faut le critiquer aussi ; il faut prendre de la distance par rapport à ça aussi. Je suis toujours assez admirative des collectes faites par les services d'archives parce que je trouve

qu'ils essaient de neutraliser le contexte, c'est-à-dire d'établir un échantillon représentatif sur des critères un peu sociologiques des personnes qu'ils vont interviewer, d'établir des règles, des questions auxquelles tous les témoins vont répondre. Moi je ne peux pas cadrer la collecte d'une manière aussi claire et nette pour que le contexte intervienne le moins possible dans le discours que je vais entendre parce que je pose des questions aux chercheurs.

P.T. Je suis assez d'accord avec toi pour la grille de questions, je prépare une grille de questions, mais ces questions se modifient énormément en fonction des circonstances et du tour que prend l'entretien, l'institution va cadrer plus les gens.

La dernière question plus surprenante à te poser c'est « quel lien on peut faire entre la constitution d'archives orales, d'un côté et puis la constitution, la formation de ce qu'on pourrait appeler un patrimoine culturel »

C.P. Cette question est surprenante parce qu'elle est moins technique que les autres. Effectivement la mémoire individuelle peut être considérée comme un patrimoine, quelque chose qui mérite d'être conservé et transmis. On peut également dire que la conservation d'une trace de la mémoire individuelle peut contribuer à une autre fonction du patrimoine culturel qui serait la fonction identitaire, c'est-à-dire qu'en exprimant des propos sur le sujet par rapport à une institution, par rapport à un projet de recherche, par rapport à un moment de la vie en laboratoire, on met en évidence l'attachement, le rapport entre l'individu et l'institution et donc on peut contribuer à donner forme à l'identité de ce laboratoire, de cette institution. Dans ce cas là, l'institution aura tendance à être considérée comme étant son propre patrimoine. Ensuite, il y a la dimension patrimoniale qui est peut être plus visible dans des contextes où il n'y a pas de traces écrites, par exemple pour une communauté du village qui n'aurait pas laissé beaucoup de traces ou une association qui n'aurait que 3 documents des conseils d'administration et on voudrait retracer la vie de cette association, alors on aura pas d'autres moyens de le faire que d'interroger les personnes et donc on constituera une espèce de patrimoine culturel de la communauté, de la structure, du village qui passerait par ça. Donc c'est dans ce sens là que je le vois.

P.T. il y a cette dimension pleine de singularité, d'unicité de l'archive orale qui pour moi fait le pendant avec la question du patrimoine culturel unique, c'est autour de cette valeur de singularité, d'unicité.

C.P. Oui mais le patrimoine culturel différencie une entité des autres mais l'individu à l'intérieur n'est peut être pas aussi important que l'archive orale. L'archive orale est vraiment personnalisée.

P.T. Merci beaucoup Cristiana, je rappelle le contexte de cet entretien de cet interview, entretien entre Cristiana PAVIE, Maître de conférence à l'Université d'Angers, historienne et Pierre Teissier, Maître de conférence à l'Université de Nantes, historien des Sciences dans le cadre d'un cours de l'Université Ouverte des Humanités et cette discussion c'est au fil des activités par rapport à un cours sur les Archives Orales, le mercredi 2 juillet 2014.